

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 354

17 février 2010

SOMMAIRE

Academy Partners SA	16955	Luxco Properties 7 Sàrl	16984
AMB Le Grand Roissy Holding 4 S.à r.l. ..	16970	Luxprofi S.à r.l.	16970
AMB St Pathus Holding S. à r.l.	16969	Lux Promotion 1 S.à r.l.	16975
Augur Fis	16956	Macquarie Airports (Brussels) S.A.	16969
Beaux Arts Invest S.A.	16991	Macquarie Storage Luxembourg 2 S.à r.l.	16970
Betterstore Self Storage Luxembourg 2 S.à.r.l.	16970	M.A. Events S.à.r.l.	16972
Brussels Airport Investments S.A.	16969	M.A. Invest S.à.r.l.	16972
Compagnie Luxembourgeoise de Services Immobiliers S.A.	16992	Mara International S.A.	16969
Conseils Comptabilité Fiscalité S.A.	16965	MENUISERIE DeLux S.à r.l.	16983
Deka Rue Cambon PropCo S.à r.l.	16955	Merrill Lynch Paris Nursing 2	16958
Dole Luxembourg II S.à r.l.	16962	Merrill Lynch Paris Nursing 3	16980
Domus S.A.	16951	Mon S.A.	16949
Duc SA	16961	Navron Alpha S.à r.l.	16950
Eastar Management S.A.	16973	O.A.C.C. Sàrl	16957
Electromag	16972	Onoclea Corporation S.à r.l.	16967
Financial China S.A.	16992	Parnassus Holdings S.C.A.	16946
GDCI Luxembourg S.A.	16971	Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A.	16969
Gehe & Associates Transcommerce S.A.	16991	Soroban S.A.	16987
Jacobson Properties S.A.	16953	Spaniba, S.à.r.l.	16965
King George Holdings Luxembourg II S.à r.l.	16971	Textilex Invest S.A.	16973
Les Journées d'Echternach association sans but lucratif	16970	Upsilon Consult S.A.	16967
Luigi's Café S.à r.l.	16992	UrAsia Energy Holdings Ltd	16976
		Ynos Invest S.A.	16979

Parnassus Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.949.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of December.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, civil law notary public, residing at Luxembourg,

There appeared:

1) The company TORON S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register Luxembourg under the number B 137.902;

Duly represented by Mrs. Sophie ZINTZEN, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

2) The company Parnassus S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register Luxembourg under the number B 146.950;

Duly represented by Mrs. Sophie ZINTZEN, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg by virtue of a proxy given on private seal, (hereinafter together referred to as the "Shareholders").

which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and submitted together with it to the registration authorities.

The meeting is chaired by Me Morgane IMGRUND., lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Me Christian BUTTEL, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The meeting elects as Scrutineer Me Sophie ZINTZEN, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

These three individuals constituted the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting drew up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders representing the Shareholders, by the members of the board and the notary public, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary public to state that:

I. According to the attendance list, the Shareholders hold together all the thirty-one thousand shares (31,000) of the company PARNASSUS HOLDINGS S.C.A., a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 146.949 (hereinafter the "Company") which has been constituted pursuant to a deed of the undersigned notary, on June 30, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1359 of July 15, 2009.

II. The Shareholders have held an extraordinary general meeting before the undersigned notary on December 30, 2009, not yet published in the Memorial C whereby it has been resolved to dissolve the Company and put it into liquidation. The same general meeting resolved to appoint Mr. Pierre METZLER, lawyer, residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, as liquidator of the Company (the "Liquidator");

III. The Shareholders have held an extraordinary general meeting under private seal on December 30, 2009, whereby Optio Expert Comptable et Fiscal S.a r.l with registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers was appointed as auditor of the liquidation (hereinafter referred to as the "Auditor").

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Acknowledgment by the Shareholders of the Company of the Auditor's report (the "Auditor's Report"),
2. Approval by the Shareholders of the Company of the liquidation accounts dated as at December 28, 2009 (the "Liquidation Accounts");
3. Discharge to be granted to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their duties in relation to the liquidation of the Company;
4. Approval of the transfer of the assets and liabilities of the Company to its Shareholders as reflected in the Liquidation Accounts of the Company;
5. Approval of the storage of the books of the Company for a period of five years at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

6. Approval of the termination and closing of the liquidation;

7. Miscellaneous.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following resolutions:

First resolution

Having been provided with the Auditor's Report as of December 30, 2009, the Shareholders resolve to acknowledge the Auditor's Report that concludes that "We have noted that the liquidation accounts as at 30th December 2009 which show a net asset of EUR 15,670.- and a loss for the period of EUR 15,330.-, are in agreement with the accounting records and related documents which were provided to us.

We have no comments to indicate neither on the report of the liquidator dated 30th December 2009 nor on the liquidation accounts for the period from 30th June 2009 (date of incorporation) to 30th December 2009 of PARNASSUS HOLDINGS S.C.A. (in liquidation)."

The Auditor's Report including the Liquidation Accounts, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the Shareholders, and the notary public, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Second resolution

Acknowledging the conclusions laid down in the Auditor's Report, the Shareholders resolves to approve the Liquidation Accounts.

Third resolution

The Shareholders resolve to grant full discharge to the Liquidator and to the Auditor for the performance of their duties in relation to the liquidation of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to approve the transfer of the remaining assets and liabilities of the Company to its Shareholders as reflected in the Liquidation Accounts of the Company with effect as of the date of the present deed.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to approve the storage of the books of the Company for a period of five years at the address of L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Sixth resolution

The Shareholders declare the liquidation of the Company closed with effect as at today.

There being no further business, the meeting is terminated

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present meeting, is estimated at EUR 1,000.- (one thousand euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarized deed is drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente-et-un décembre

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) La société TORON S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.902;

représentée par Maître Sophie ZINTZEN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2) La société Parnassus S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.950;

représentée par Maître Sophie ZINTZEN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé, (ci après ensemble les "Actionnaires")

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée est présidée par Maître Morgane IMGRUND, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Maître Christian BUTTEL, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Maître Sophie ZINTZEN, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué a dressé la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

La Présidente a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les Actionnaires détenant l'intégralité des actions de la société PARNASSUS HOLDINGS S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.949 (ci-après la "Société"), qui a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1359 du 15 juillet 2009.

II. Les Actionnaires ont tenu une assemblée générale extraordinaire devant le notaire instrumentant en date du 30 décembre 2009, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations aux termes de laquelle il a été décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. La même assemblée générale a décidé de nommer M. Pierre METZLER, avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

III. Les Actionnaires ont tenu une assemblée générale extraordinaire sous seing privé le 30 décembre 2009, aux termes de laquelle la société Option Expert Comptable et Fiscal S.à r.l., ayant siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, a été nommée commissaire à la liquidation (ci-après le "Commissaire").

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Prise de connaissance par les Actionnaires de la Société du rapport du Commissaire (ci-après le "Rapport du Commissaire"),

2. Approbation par les Actionnaires de la Société des comptes de liquidation au 28 décembre 2009 (ci-après les "Comptes de Liquidation");

3. Décharge accordée au Liquidateur et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats en rapport avec la liquidation de la Société;

4. Approbation du transfert des actifs et passifs restants de la Société aux Associés conformément à ce qui ressort des Comptes de Liquidation de la Société;

5. Approbation la conservation des livres de la Société pour une période de 5 années au L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

6. Approbation de la clôture de la liquidation;

7. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations de la Présidente et ayant été valablement constitué et convoqué, celle-ci a délibéré et par vote séparé et unanime pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant reçu le Rapport du Commissaire au 30 décembre 2009, les Associés ont décidé de reconnaître le Rapport du Commissaire qui conclut que "Nous avons noté que les comptes de liquidation du 30 décembre 2009 qui montrent un actif net de of EUR 15,670.- et une perte pour la période de EUR 15,330.-, concordent avec les livres de comptabilité et autres documents qui nous ont été fournis.

Nous n'avons aucun commentaire sur le rapport du liquidateur du 30 décembre 2009 ni sur les comptes de liquidation pour la période du 30 juin 2009 (date de constitution) au 30 décembre 2009 de PARNASSUS HOLDINGS S.C.A. (en liquidation)."

Le Rapport du Commissaire incluant les Comptes de Liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire des Actionnaires, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Ayant reconnu les conclusions contenues dans le Rapport du Commissaire, les Actionnaires ont décidé d'approuver les Comptes de la Liquidation.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé de donner pleine décharge au Liquidateur et au Commissaire pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec la Liquidation de la Société.

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'approuver le transfert des actifs et passifs restants de la Société aux Associés conformément à ce qui ressort des Comptes de Liquidation de la Société avec effet à la date du présent acte.

Cinquième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'approuver la conservation des livres de la Société pour une période de 5 années au L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Sixième résolution

Les Actionnaires ont déclaré la liquidation de la Société clôturée avec effet à ce jour.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Evaluation des frais

Le montant total des frais, coûts, honoraires et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, est évalué à EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, représentée tel que susmentionné, le présent acte est dressé en anglais, suivi d'une version française et en cas de contradictions entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, à la date mentionnée en tête du présent document.

Le présent acte ayant été lu au mandataire, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: S. Zintzen, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2010. LAC/2010/1303. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): C. FRISING.

- Pour expédition conforme -

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014838/191.

(100009380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Mon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 65.771.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 août 2008

Les actionnaires de la société MON S.A., réunis en Assemblée Générale ordinaire au siège de la société le 22 Août 2008, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que le mandat des administrateurs et de l'administrateur délégué

- Monsieur Camille WEIS, gérant de sociétés, né le 19/01/1953 à Luxembourg, demeurant à L-8398 Roodt-Eisch, Lotissement des Roses (administrateur-délégué).

- Madame Elisabeth WEIS,, administrateur de sociétés, née le 18/07/1955 à Luxembourg, demeurant à L-1211 Luxembourg, 99, Boulevard Baden-Powell

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

D'autre part, le mandat du commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A. avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013

Strassen, le 22 août 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2010015183/25.

(100009183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Navron Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 131.095.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited liability company Navron Holdings S.à r.l., with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 131394,

being the holder of 25,000 shares of the company Navron Alpha S.à r.l.,

here represented by Ms Monique GOERES, private employee, professionally residing at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Navron Alpha S.à r.l. (hereafter the "Company") with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 131095, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated August 14, 2007 and published in the Mémorial C number 2172 of October 2, 2007.

- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR), represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of fifty cent (0.50 EUR) each, all fully subscribed and entirely paid in.

- The appearing party resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the appearing party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The appearing party hereby grants full discharge to the manager for his mandate up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Upon these facts the notary stated that the company Navron Alpha S.à r.l. was dissolved.

Costs

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of this deed, is approximately valued at seven hundred fifty euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the representative of the appearing party, said appearing party signed with Us the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Navron Holdings S.à r.l., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 131394,

propriétaire des 25,000 parts sociales de la société Navron Alpha S.à r.l.,

ici représentée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeure annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Navron Alpha S.à r.l., (ci-après la "Société") ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 131095, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 août 2007 et publié au Mémorial C numéro 2172 du 2 octobre 2007.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de cinquante cents (0.50 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle est en pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que la comparante est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante donne décharge pleine et entière au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société Navron Alpha S.à r.l.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève à environ sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2009. Relation GRE/2009/5034. Reçu soixante quinze euros 75€.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 14 janvier 2010

Référence de publication: 2010014839/94.

(100009387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Domus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 21.263.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DOMUS S.A." (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 21, avenue Victor Hugo, constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 27 janvier 1984, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 58 du 25 février 1984, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant procès-verbal d'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1745 du 6 décembre 2002.

16952

Bureau

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ELVINGER, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître François REINARD, avocat, demeurant à Luxembourg, qui est également choisi comme scrutateur par l'assemblée.

Exposé du président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social souscrit de la Société de cent trente-sept mille euros (137.000,- EUR) est divisé en cinq mille cinq cents (5.500) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

II. Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocation contenus dans des lettres enregistrées datées du 11 décembre 2009, envoyées à tous les associés de la Société et dûment publiées, notamment au Mémorial C numéro 2367 du 4 décembre 2009 et numéro 2426 du 14 décembre 2009, et des avis de convocations ont été publiés au quotidien "Letzebuerger Journal" en date des 4 et 15 décembre 2009.

III. Que les actionnaires présents et/ou représentés à la présente assemblée et détenant la totalité des actions ont été portés sur une liste de présence dressée par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, ensemble avec les procurations délivrées par les actionnaires représentés.

IV. Qu'il appert de cette liste de présence que la majorité requise est atteinte de sorte que la présente assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l' ORDRE DU JOUR, qui se présente comme suit:

1. Décision quant à la dissolution de la Société et nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs.
2. Transfert du siège social de la Société;
3. Divers.

Après délibération, les actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes par vote unanime:

Première résolution:

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), les actionnaires décident la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, les actionnaires désignent Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt, en tant que liquidateur de la Société ("le Liquidateur"), jusqu'à la clôture de la liquidation.

Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus, tels que prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi de 1915.

Le Liquidateur peut accomplir l'intégralité des actes prévus à l'article 145 de la loi de 1915, sans devoir recourir à l'autorisation des associés dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataire(s) telle partie des pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution:

Les actionnaires décident de transférer le siège de la société de L-1750 Luxembourg, 21, avenue Victor Hugo, à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (1.000,- EUR)

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, aux jour et heure indiqués en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par son noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-P. Elvinger, F. Reinard, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. LAC/2010/57537. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014997/68.

(100008597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Jacobson Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 112.582.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine.

On the twenty-second of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

Mr Yehuda GORSK, companies director, professionally residing at Union Europa Israel Investments LTD, Migda Dona 13th Floor, 20 beth Hadfouss Street, Jerusalem,

here represented by Ms Monique GOERES, private employee, professionally residing at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company JACOBSON PROPERTIES S.A., having its registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg number B112582, has been incorporated by deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on the 9th of December 2005, published in the Mémorial C number 453 of the 2nd of March 2006 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euro (31.- EUR) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment.

10) That all the shares of the dissolved company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le vingt-deux décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Mr Yehuda GORSO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Union Europa Israel Investments LTD, Migda Dona 13th Floor, 20 beth Hadfouss Street, Jerusalem,

représenté par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme JACOBSON PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B112582, a été constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 453 du 2 mars 2006 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

3) Que la comparante est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

11) Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2009. Relation GRE/2009/5102. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014843/99.

(100009394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Academy Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010015993/9.

(100009737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Deka Rue Cambon PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 148.221.

Im Jahre zweitausendneun, am vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Deka Rue Cambon S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours, (RCS Luxembourg B 148.220),

vertreten durch Herrn Paul Diederich, Bankangestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Erschienenen und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene erklärt und bittet den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

- dass sie die alleinige Gesellschafterin ist der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Deka Rue Cambon Propco S.à r.l., mit Sitz in L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 9. September 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1967 vom 8. Oktober 2009;

- dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

1.- Aufstockung des gezeichneten Kapitals um EUR 19.717.500.- (neunzehn Millionen siebenhundertsiebzehtausend fünfhundert Euro) um es von seinem jetzigen Stande von EUR 17.282.500.- (siebzehn Millionen zweihundertzweiundachtzigtausend fünfhundert Euro) auf EUR 37.000.000.- (siebenunddreissig Millionen Euro) zu bringen, durch die Schaffung von 197.175 (einhundertsiebenundneunzigtausend einhundertfünfundsiebzig) neuen Anteilen von je EUR 100.- (einhundert Euro).

2.- Zeichnung der 197.175 (einhundertsiebenundneunzigtausend einhundertfünfundsiebzig) neuen Anteile durch Deka Rue Cambon S.à r.l. und Einzahlung durch Bareinlage.

3.- Dementsprechende Abänderung von Artikel 6 der Satzung.

- dass die alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss:

Die alleinige Gesellschafterin beschließt das gezeichnete Kapital um EUR 19.717.500.- (neunzehn Millionen siebenhundertsiebzehtausend fünfhundert Euro) zu erhöhen um es von seinem jetzigen Stande von EUR 17.282.500.- (siebzehn Millionen zweihundertzweiundachtzigtausend fünfhundert Euro) auf EUR 37.000.000.- (siebenunddreissig Millionen Euro) zu bringen, durch die Schaffung von 197.175 (einhundertsiebenundneunzigtausend einhundertfünfundsiebzig) neuen Anteilen von je EUR 100.- (einhundert Euro), welche mit denselben Rechten und Pflichten ausgestattet sind als die bestehenden Anteile.

Sämtliche 197.175 (einhundertsiebenundneunzigtausend einhundertfünfundsiebzig) neuen Anteile werden durch die alleinige Gesellschafterin Deka Rue Cambon S.à r.l. gezeichnet, hier vertreten durch Herrn Paul Diederich, und voll eingezahlt mittels Bareinlage einer Summe von EUR 19.717.500.- (neunzehn Millionen siebenhundertsiebzehtausend fünfhundert Euro) sodass der Betrag von EUR 19.717.500.- (neunzehn Millionen siebenhundertsiebzehtausend fünfhundert Euro) demgemäß zur Verfügung der Gesellschaft steht, was dem Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wurde.

Zweiter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt Artikel 6, Absatz 1, der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 6. (Absatz 1).** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 37.000.000 (siebenunddreissig Millionen Euro) eingeteilt in 370.000 (dreihundertsiebzigtausend) Gesellschaftsanteile zu je EUR 100,- (einhundert Euro)."

16956

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf EUR 5.500,- geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. DIEDERICH und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56095. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 13. Januar 2010.

Référence de publication: 2010014847/60.

(100009184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Augur Fis, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 147.391.

Im Jahre zweitausendundneun, am elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Fand die Außerordentliche Generalversammlung der Anteilhaber (die „Generalversammlung“) der AUGUR FIS, einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (société d'investissement à capital variable) gegründet und bestehend nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri Hellinckx, vobenannt, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1586 vom 18.08.2009, und mit Gesellschaftssitz in 2, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Nummer B 147.391 statt.

Als Vorsitzender der Generalversammlung amtiert Herr Lothar Rafalski, beruflich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

welcher Frau Diane Wolf, beruflich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum Sekretär bestellt.

Die Generalversammlung bestellt Herrn Marc-Oliver Scharwath, beruflich ansässig in 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, zum Stimmzähler.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I. Gegenwärtigem Protokoll ist ein Anteilsverzeichnis der Aktionäre beigefügt. Dieses Verzeichnis wurde vom Alleinaktionär bzw. dessen Vertreter, sowie von dem Vorsitzenden, dem Sekretär, dem Stimmzähler und dem unterzeichneten Notar unterschrieben.

Die von den Anteilhabern ausgestellten Vollmachten werden ebenfalls dieser Urkunde „ne varietur“ paraphiert beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Da sämtliche vier (4) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, waren Einberufungen hinfällig. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

Änderung des Artikels 24 der Gesellschaftssatzung wie folgt:

Bisheriger Artikel 24:

Art. 24. Geschäftsjahr. Das Rechnungsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2009.

Der Jahresabschluss der Gesellschaft wird in der dem Gesellschaftskapital entsprechenden Währung, d.h. in Euro, aufgestellt.

Neuer Artikel 24:

Art. 24. Geschäftsjahr. Das Rechnungsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2010.

Der Jahresabschluss der Gesellschaft wird in der dem Gesellschaftskapital entsprechenden Währung, d.h. in Euro, aufgestellt.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2010.

Zweiter Beschluss

Entsprechend des ersten Beschlusses, beschließt die Generalversammlung Artikel 24 der Gesellschaftssatzung zu ändern, um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 24 Geschäftsjahr.** Das Rechnungsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2010.

Der Jahresabschluss der Gesellschaft wird in der dem Gesellschaftskapital entsprechenden Währung, d.h. in Euro, aufgestellt.“

Die übrigen Artikel der Gesellschaftssatzung bleiben unberührt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung des Vorgesehenen an die Komparenten, welche dem unterzeichneten Notar durch Familiennamen, Vornamen, Zivilstatus und Wohnort bekannt sind, haben die Mitglieder des Versammlungsrates gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: L. RAFALSKI, D. WOLF, M.-O. SCHARWATH und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55235. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 13. Januar 2010.

Référence de publication: 2010014848/62.

(100009167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

O.A.C.C. Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 104, rue du Grünwald.

R.C.S. Luxembourg B 61.524.

L'an deux mille neuf, le deux décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Philippe TROUILLET, courtier d'assurances, demeurant à F-57130 Jouy aux Arches, 13, Chemin d'Auché (France),

ici représenté par Monsieur Romain KETTEL, comptable, demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée "O.A.C.C. SARL", établie et ayant son siège social à L-5752 Frisange, 33a, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 61524, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 81 du 7 février 1998, et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 633 du 6 septembre 2000.

Que le comparant est le seul et unique associé actuel ("Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social statutaire de la société de Frisange à L-1912 Luxembourg, 104, rue du Grünwald, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

16958

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KETTEL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 décembre 2009. Relation GRE/2009/4570. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 06 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015000/40.

(100008577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Merrill Lynch Paris Nursing 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.010.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of December

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

Merrill Lynch Paris Holdings, a private limited liability company, incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"), holding the entire share capital of the Company of "Merrill Lynch Paris Nursing 2", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130010, incorporated by a notarial deed enacted by Maître Henri Hellinckx, public notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 2 July 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1906, page number 91442,

duly represented by Mrs. Carin Gebenius, private employee, residing professionally at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

The appearing party declares to deliberate on the the following agenda:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital by an amount of EUR 500,000.00 (five hundred thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 512,500.00 (five hundred twelve thousand five hundred Euro) by the issuance of 20,000 (twenty thousand) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a certain, liquid and immediately payable receivable that its sole shareholder holds against the Company;

3. Subscription and payment by Merrill Lynch Paris Holdings of 20,000 (twenty thousand) new shares;

4. New share holding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to EUR 512,500.00 (five hundred twelve thousand five hundred Euro) pursuant to the above resolutions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 500,000.00 (five hundred thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 512,500.00 (five hundred twelve thousand five hundred Euro) by the issuance of 20,000 (twenty thousand) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euro) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a certain, liquid and immediately payable receivable in an amount of EUR 500,000.00 (five hundred thousand Euro) held by the Contributor against the Company (the "Receivable")

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Contributor through the contribution of the Receivable described below.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor here represented by Mrs. Carin Gebenius, prenamed, and declares to subscribe for the New Shares.

The New Shares have been fully paid up through the contribution to the Company of the Receivable.

Evaluation:

A report on the value of the Receivable has been established by the management of the Company, which shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the existence of the Receivable has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above Contribution being fully carried out, the share holding of the Company is now composed of:

- Merrill Lynch Paris Holdings, holder of 20,500 (twenty thousand five hundred) shares.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above Contribution being fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

"The Company's share capital is set at five hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 512,500.-) represented by twenty thousand five hundred (20,500) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Merrill Lynch Paris Holdings, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, ("l'Associé Unique" ou "l'Apporteur"), détenant 100% du capital social de la société "Merrill Lynch Paris Nursing 2", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 130010, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1906, page 91442,

Dûment représentée par Madame Carin Gebenius, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration prémentionnée restera annexée aux présentes.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'elle délibère sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1.- Renonciation au droit de convocation;

2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 500.000 (cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) à EUR 512.500.- (cinq cent douze mille cinq cents euros) par l'émission de 20.000.- (vingt mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, à libérer par voie d'une apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible que l'Associé Unique détient contre la Société.

3.- Souscription et paiement par Merrill Lynch Paris Holdings de 20.000 (vingt mille) parts sociales nouvelles;

4.- Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5.- Modification consécutive de l'article 6 des statuts en vue de refléter le nouveau capital social au montant de EUR 512.500 (cinq cent douze mille cinq cents euros) suite aux résolutions ci-dessus.

6.- Divers.

Et prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 500.000.- (cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) à EUR 512.500.- (cinq cent douze mille cinq cents euros) par l'émission de 20.000 (vingt mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune (les "Nouvelles Parts"), à libérer par voie d'une apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible que l'Associé Unique détient contre la Société ("la Créance").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts par l'Apporteur par l'apport des Créances.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, représentée comme dit ci-avant, préqualifiée, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par l'Apporteur par l'apport de la Créance.

Evaluation

Une évaluation de la Créance a faite dans un rapport de la Gérance de la Société, qui restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence de l'Apport de la Créance a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Merrill Lynch Paris Holdings: 20.500 (vingt mille cinq cents) parts sociales.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 512.500.- (cinq cent douze mille cinq cents euros) représenté par 20.500 (vingt mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 - (vingt-cinq euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

16961

Frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 2.500.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. GEBENIUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57575. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): R. JUNGERS.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014854/157.

(100009282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Duc SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 2, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 120.119.

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DUC S.A." (numéro d'identité 2006 22 25 417), avec siège social à L-4959 Bascharage, 2, Zone Artisanale Zaemer, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 120.119, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 25 septembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2167 du 21 novembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a un capital social de trente et un mille euros (€ 31.000.-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent (100) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Dan EPPS, conseiller fiscal, né à Echternach, le 25 juillet 1969, demeurant à professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximative-ment à huit cents euros (€ 800.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: EPPS, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4537. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 janvier 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010014983/59.

(100009060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Dole Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.099.

In the year two thousand and nine.

On the seventeenth day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The private limited company DOLE LUXEMBOURG S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 149095, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mr. Raphaël ROZANSKI, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "DOLE LUXEMBOURG II S.à r.l." (formerly "MICHIKO INVESTMENTS S.à r.l."), with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 149099, incorporated by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on November 5, 2009, published in the Mémorial C number 2300 of November 24, 2009, and whose articles of association have been amended by deed of the same notary on November 27, 2009, in process of publication in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of six hundred forty four thousand and nine hundred Euro (EUR 644,900.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to six hundred fifty seven thousand and four hundred Euro (EUR 657,400.-) by the issue of twelve thousand eight hundred and ninety eight (12,898) new share quotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing share quotas.

Subscription - Payment

Subscription of the twelve thousand eight hundred and ninety eight (12,898) new share quotas by the private limited company DOLE LUXEMBOURG S. a r. l., pre-named, and full payment of said share quotas by contribution in kind of ten (10) shares representing one percent (1%) of the capital of the company "Saba Trading Holding AB", registered with the Trade and Companies Register of Stockholm under number 556343-9677, with its registered office at S-102 52 Stockholm, box 27106, estimated at nine hundred and sixty thousand US Dollar (USD 960,000.-) converted at the exchange rate as of December 4, 2009 of one US Dollar (USD 1.-) equivalent to zero point six seven one eight Euro (EUR 0.6718) into six hundred forty four thousand nine hundred and twenty eight Euro (EUR 644,928.-); six hundred forty four thousand and nine hundred Euro (EUR 644,900.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and twenty eight Euro (EUR 28.-) a share premium to be allocated to the share premium account.

A valuation report has been drawn-up by the managers of the private limited company "DOLE LUXEMBOURG II S.a r.l.", pre-named, on December 17, 2009, wherein the contribution in kind of the shares of the company "Saba Trading Holding AB", pre-named, has been valued.

The report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The subscriber, acting through its duly appointed attorney declares that its contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that it subsists no impediments to the free transferability of its contribution to the company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of its contribution to the company.

Proof of the legal ownership of the contribution has been given to the undersigned notary.

The subscriber states together with the company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the company of the contribution.

The subscriber is represented by Mr. Raphaël ROZANSKI, pre-named.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at six hundred fifty seven thousand and four hundred Euro (EUR 657,400.-) represented by thirteen thousand one hundred and forty eight (13,148) share quotas of fifty Euro (EUR 50.-) each. "

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at two thousand (2000.- €) Euro;

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf.

Le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée DOLE LUXEMBOURG S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B 149095, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "DOLE LUXEMBOURG II S.à r.l." (anciennement "MICHIKO INVESTMENTS S.à r.l."), ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard

Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 149099, constituée par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 5 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2300 du 24 novembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 27 novembre 2009 en voie de publication au Mémorial C,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La comparante décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent quarante-quatre mille neuf cents Euros (EUR 644.900,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à six cent cinquante-sept mille quatre cents Euros (EUR 657.400,-) par l'émission de douze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (12.898) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Souscription des douze mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (12.898) parts sociales nouvelles par la société à responsabilité limitée DOLE LUXEMBOURG S. à r. l., pré-nommée, et libération intégrale desdites parts sociales par apport en nature de dix (10) actions représentant un pourcent (1%) du capital de la société "Saba Trading Holding AB", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Stockholm sous le numéro 556343-9677, avec siège social à S-102 52 Stockholm, box 27106, estimé à neuf cent soixante mille US Dollars (USD 960.000,-) convertis au taux de change du 4 décembre 2009 de un US Dollar (USD 1,-) équivalent à zéro virgule six sept un huit Euro (EUR 0,6718), en six cent quarante-quatre mille neuf cent vingt-huit Euros (EUR 644.928,-); six cent quarante-quatre mille neuf cents Euros (EUR 644.900,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et vingt-huit Euros (EUR 28,-) une prime d'émission à affecter au compte prime d'émission.

Un rapport d'évaluation a été émis par la gérance de la société à responsabilité limitée "DOLE LUXEMBOURG II S.à r.l.", pré-nommée, le 17 décembre 2009, par lequel l'apport en nature des actions de la société "Saba Trading Holding AB", pré-nommée, a été évalué.

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La souscriptrice, agissant par son mandataire prémentionnée, déclare que l'apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de son apport à la société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de son apport à la société.

La preuve de la propriété juridique de l'apport a été rapportée au notaire instrumentant.

La souscriptrice reconnaît ensemble avec la société qu'elles accompliront toutes les formalités concernant le transfert valable de l'apport à la société.

La souscriptrice est représentée par Monsieur Raphaël ROZANSKI, prénommé.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, la comparante décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à six cent cinquante-sept mille quatre cents Euros (EUR 657.400,-) représenté par treize mille cent quarante-huit (13.148) parts sociales de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de deux mille Euros (2000.-€);

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2009. Relation GRE/2009/4984. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 07 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014855/141.

(100009277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Conseils Comptabilité Fiscalité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 55.997.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire
des actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 19 janvier 2010.*

Résolution:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur René Moris de son poste d'administrateur délégué. L'assemblée générale décide de nommer deux nouveaux administrateurs-délégués:

1) Monsieur Gilles Apel, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg 24, Rue Léon Kauffman,

2) Madame Carla Oliveira Machado, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg 24, Rue Léon Kauffman,

Les mandats des deux nouveaux administrateurs délégués prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, 19 janvier 2010.

Pour la société

Carla Machado

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010015195/21.

(100009341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Spaniba, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.694.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

NIBASPA S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont,

here represented by Mrs Ariette Siebenaler, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, hereto attached,

acting as sole shareholder of the Company SPANIBA S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a notarial deed on June 4, 2007, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 1537 of July 24, 2007. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of Maître Henri HELLINCKX, on December 1, 2008, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 3 of January 2, 2009.

The Company's share capital is presently set at fixed at EUR 5,812,500 - (five million eight hundred twelve thousand five hundred euro) represented by 232,500 (two hundred and thirty-two thousand five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid up."

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 2,750,000.- (two million seven hundred and fifty thousand euro) in order to raise it from EUR 5,812,500 (five million eight hundred and twelve thousand five hundred euro) to EUR 8,562,500 (eight million five hundred and sixty-two thousand five hundred euro) by the creation of 110,000 (one hundred and ten thousand) new shares of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

The new shares are all subscribed by the sole shareholder and are fully paid up by a payment in cash so that the amount of EUR 2,750,000.- (two million seven hundred and fifty thousand euro) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend Article 5.1 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the increase of share capital.

Consequently, Article 5.1 of the Articles of Association of the Company is replaced by the following text:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 8,562,500 (eight million five hundred and sixty-two thousand five hundred euro) represented by 342,500 (three hundred and forty-two thousand five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated at approximately EUR 3,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NIBASPA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont,

ici représentée par Madame Ariette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée,

agissant en sa qualité de seul associé de la Société SPANIBA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié, en date du 4 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1537 du 24 juillet 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 1^{er} décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro

Le capital souscrit de la Société est actuellement fixé à EUR 5.812.500.- (cinq millions huit cent douze mille cinq cents euros) représenté par 232.500 (deux cent trente-deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence d'un montant de EUR 2.750.000.- (deux millions sept cent cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 5.812.500.- (cinq millions huit cent douze mille cinq cents euros) à EUR 8.562.500.- (huit millions cinq cent soixante-deux mille cinq cents euros) par la création de 110.000 (cent dix mille) parts nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont toutes souscrites par l'associé unique et sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 2.750.000.- (deux millions sept cent cinquante mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts pour refléter l'augmentation de capital.

En conséquence l'article 5.1 des statuts est remplacé par le texte suivant:

" Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à EUR 8.562.500.- (huit millions cinq cent soixante-deux mille cinq cents euros) représenté par 342.500 (trois cent quarante-deux mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 3.000.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56919. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014856/93.

(100009271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Upsilon Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 70.951.

Le bilan au 31 décembre 2008 de la société UPSILON CONSULT S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.01.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010016099/15.

(100009636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Onoclea Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 104.841.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the twenty-second day of December.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cocoa Pte Limited as trustee of the Cocoa Trust, having its registered office at 55, Market Street, #15-01, 048541 Singapore, registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority of Singapore under number 200715640C here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy given under initialed "ne variateur" by the undersigned notary and the proxyholder shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of "ONOCLEA CORPORATION S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on December 9th, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 202 of March 7th, 2005 ("the Company")

- that the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500 EUR) divided into one hundred twenty five (125) shares of one hundred euro (100.- EUR) each, fully paid;

- that the sole shareholder has decided to dissolve the company with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that the sole shareholder, being sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

* that all assets have been realized, that all assets have become the property of the sole partner, all at their book value as recorded in the commercial accounts of the Company;

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the sole manager of the company for the exercise of its mandate;
- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
- to empower Luxembourg Corporation Company S.A. to settle the accounts of the company and to accomplish all the formalities, including the deposit of all the tax returns.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Cocoa Pte Ltd en tant que trustee du Cocoa Trust, ayant son siège social à 55, Market Street, #15-01 048541 Singapour inscrite auprès du registre Accounting and Corporate Regulatory Authority de Singapour sous le numéro 200715640C ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu de procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne variateur" par le notaire instrument et le mandataire delà comparant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ONOCLEA CORPORATION S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 202 du 7 mars 2005. ("la Société")

- que le capital social de la société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12,500 EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que l'associé unique a décidé de dissoudre et de liquider, avec effet immédiat, la société, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que l'associée unique, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société, qu'en tant qu'associé unique, déclare:

- * que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique, à leur valeur comptable telle qu'elle apparaît dans les comptes sociaux de la Société;

- * que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- * par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée au gérant unique de la société, pour l'exercice de son mandat;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- de confier tous pouvoirs à Luxembourg Corporation Company SA de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités, y compris le dépôt de toutes les déclarations fiscales

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56305. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre pour des besoins administratifs.

Luxembourg, le 08 janvier 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010014860/91.

(100008710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

AMB St Pathus Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.099.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57473 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010015656/12.

(100009844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Mara International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.931.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57434 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010015657/12.

(100009858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**Brussels Airport Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Macquarie Airports (Brussels) S.A.).**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 102.818.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 octobre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 03 novembre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010015639/14.

(100009949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2010015640/13.

(100009944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Luxprofi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 147.105.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 novembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 novembre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2010015641/13.

(100009951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**Betterstore Self Storage Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Macquarie Storage Luxembourg 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.227.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57203 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010015646/13.

(100009955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Les Journées d'Echternach association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6486 Echternach, 2, porte Saint-Willibrord.

R.C.S. Luxembourg F 7.982.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pour l'association

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010015649/13.

(100009425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

AMB Le Grand Roissy Holding 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.812.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57444 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2010015650/12.

(100009671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

King George Holdings Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 300.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.272.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 29 octobre 2009 l'associé unique de la Société a résolu ce qui suit:

- Il accepte, avec effet au 1 janvier 2010, la démission des gérants de la Société, Carroll Archibald et Jean-Pierre Naegeli;
- Il nomme, avec effet au 1 janvier 2010 et pour une durée indéterminée, à la fonction de gérant de la Société, Dr. Walter Flamenbaum, résidant Two Grand Central Tower, 140 East 45th Street, 44th floor à NY 10017 aux Etats-Unis d'Amérique, né le 31 mars 1943 à New York aux Etats-Unis d'Amérique.

A partir du 1^{er} janvier 2010 les gérants de la Société sont:

- Dr Walter Flamenbaum
- Lionel Leventhal
- Kenneth Macleod
- Halsey Sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2010015196/23.

(100008642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

GDCI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5442 Roedt, 54A, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 93.892.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire en date du 09/12/2009 que:

- La société G.T. Experts Comptables S.à. r.l. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au RCSL sous le numéro B 121917 est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la Fiduciaire Becker + Cahen & Associés S.à. r.l., démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.
- Les mandats des administrateurs sont prolongés pour une durée de six ans et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014, à savoir:

* la société STEELSTONE INVEST S.A., inscrite au RCSL sous le numéro B 93776 ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 241, Route d'Arlon, administrateur;

* Monsieur ROCK Francis, demeurant à L-5465 Waldbredimus, 8, Rue de Trintange, administrateur

* Monsieur CAYE Pascal, demeurant à F-57970 Stuckange, 6, Rue des Acacias, administrateur;

* Monsieur CARTUS Marco, demeurant à D-54309 Newel Besslich, 13, Im Gemeindeberg, administrateur;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.01.2010.

G.T. Experts Comptables s.à r.l.
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010015197/23.

(100008656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Electromag, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 90.090.

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Alain DESCLEE, délégué commercial, demeurant à B-2650 Edegem, 4, Papenblok.

2.- Monsieur Bruno MOORTGAT, technicien en électronique, demeurant à B-1030 Bruxelles, 3, rue Jul Merckaert.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils ont les uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée, ELECTROMAG, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 2 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1817 du 27 décembre 2002;

- Que les associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer comme liquidateur, Monsieur Alain Desclee, demeurant à B-2650 Edegem, 4, Papenblok.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. DESCLEE, B. MOORTGAT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52932. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010015536/36.

(100009544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

M.A. Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. M.A. Events S.à.r.l.)

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 140.648.

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "M.A. EVENTS S.à.r.l.", ayant son siège social à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 140.468, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2008, dont les statuts n'ont pas subi de modifications.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Victor Elvinger, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

Le président désigne comme secrétaire Maître Serge Marx, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Michèle Lutgen, secrétaire, demeurant à L-8720 Rippweiler, 27 Haaptstrooss

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 100 parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale en M.A. Invest S.à.r.l.;
2. Modification subséquente de l'article 1^{er}, 1^{er} alinéa des statuts;
3. Modification de l'objet social et de l'article 2 des statuts de la société;
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en M.A. Invest S.à.r.l.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er}, 1^{er} alinéa pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de M.A. Invest S.à.r.l.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'objet social et l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

En général, la société prendra toutes mesures jugées utiles et fera toutes les opérations qui se rattachent à l'objet ou le favorisent.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. ELVINGER, S. MARX, M. LUTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 22 décembre 2009, Relation: LAC/2009/56045. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010015577/61.

(100009893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**Eastar Management S.A., Société Anonyme,
(anc. Textilex Invest S.A.).**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 93.015.

L'an deux mille neuf,

le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "TEXTILEX INVEST S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné à la date du 10 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 508 du 10 mai 2003, page 24353. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 93 015.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 08 septembre 2009, publié au Mémorial, le 30 septembre 2009, sous le numéro 1901.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Emilie BOVRISSE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination sociale de "TEXTILEX INVEST S.A." en celle de "EASTAR MANAGEMENT S.A."
2. Changement de l'objet social de Société:

Il y aura lieu de rajouter:

"La société a pour objet principal, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'assistance administrative et le soutien auprès de sportifs professionnels, notamment en matière de transferts, la recherche de nouveaux sportifs de talent ainsi que la réalisation de projets de marketing sportif"

3. Acceptation avec décharge de la démission de la société "PROCEDIA S.à r.l.", avec siège social à Bertrange de son mandat d'administrateur de la Société.

4. Nomination d'un nouvel administrateur: Monsieur Pierre ANGÉ, comptable, né le 17 octobre 1976 à Hermalle-s/Argenteau (Belgique) domicilié professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et fixation de la durée de son mandat.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois et à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de changer la dénomination sociale de la Société de "TEXTILEX INVEST S.A." en celle de "EASTAR MANAGEMENT S.A." et de modifier en conséquence l'article PREMIER (1^{er}) des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. "Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée "EASTAR MANAGEMENT S.A."."

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de modifier l'objet social de la Société afin de rajouter à son objet social existant les objectifs principaux suivants:

"La société a pour objet principal, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'assistance administrative et le soutien auprès de sportifs professionnels, notamment en matière de transferts, la recherche de nouveaux sportifs de talent ainsi que la réalisation de projets de marketing sportif"

A cet effet et afin d'adapter les statuts de la Société à cette nouvelle ajoute, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article QUATRE (4) des statuts de la Société pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. "La société a pour objet principal, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'assistance administrative et le soutien auprès de sportifs professionnels, notamment en matière de transferts, la recherche de nouveaux sportifs de talent ainsi que la réalisation de projets de marketing sportif.

La société a encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières."

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'accepter la démission de la société "PROCEDIA S.à r.l.", de son mandat d'administrateur de la Société et DECIDE de même de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement dudit mandat jusqu'au jour de la tenue de la présente assemblée générale.

Quatrième résolution

Afin de pourvoir à nouveau le poste d'administrateur devenu à cet effet vacant, l'Assemblée DECIDE de nommer Monsieur Pierre ANGÉ, comptable, né le 17 octobre 1976 à Hermalle-s/Argenteau (Belgique) domicilié professionnellement au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, aux fonctions de nouvel administrateur.

Le nouvel administrateur nommé terminera le mandat de son prédécesseur, mandat devant se terminer à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, M. KRIEGER, E. BOVRISSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16443. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010014895/96.

(100009206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Lux Promotion 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 94.371.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

La société à responsabilité limitée J.R. PROMOTION 1 S.à r.l., avec siège à L- 4735 Pétange, 21, rue Jean-Baptiste Gillardin (RCS Luxembourg B No 94.369), ici représentée par son gérant unique, Monsieur Jean BELLION, indépendant, né à Luxembourg, le 24 avril 1960, demeurant à L- 4735 Pétange, 10, rue J.B. Gillardin,

agissant comme unique associée de la société à responsabilité limitée LUX-PROMOTION 1. S.à r.l., avec siège à L- 7243 Bereldange, 68, rue du Dix Octobre, (RCS Luxembourg B 94.371), constituée suivant acte notarié du 17 juin 2003, publié au Mémorial C No 807 du 1^{er} août 2003,

laquelle comparante en sa qualité d'associée unique réunissant toutes les parts sociales en une main, conclut formellement à la dissolution de ladite société.

- elle déclare encore que la liquidation de la société a d'ores et déjà été opérée et clôturée et qu'elle assume personnellement tous éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant la durée légale de 5 ans au siège de la société J.R. PROMOTION 1.

Nous Notaire avons donné acte de la liquidation et de la dissolution de la société LUX-PROMOTION 1. S.à.r.l.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de sept cent cinquante euros (€ 750.-)

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: BELLION, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 22 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16005. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 04 décembre 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010014872/34.

(100008801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

UrAsia Energy Holdings Ltd, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.269.374,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.314.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth day of December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of UrAsia Energy Holdings Ltd, a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at Walkers (BVI) Limited, Walkers Chambers, 171 Main Street, P.O. Box 92, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and its seat of central administration at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 30,000 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 149.314 (the "Company").

Transferred by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg dated on September 24th, 2009, published in the Mémorial C N° 2392 dated on December 8th, 2009,

There appeared UrAsia Energy Ltd., a company duly incorporated and validly existing under the laws of British Columbia, Canada, having its registered office at 550 Burrard Street, Suite 2900, Vancouver, B.C., Canada, V6C 0A3,

Here represented by Mr. Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The chairman requests the notary to act that:

The 70,400,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which UrAsia Energy Ltd. has been duly informed.

UrAsia Energy Ltd. through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 34,239,374 so as to raise it from its current amount of USD 30,000 to USD 34,269,374 by the issuance of 4,066,434 new shares of the Company, subject to the payment of a global share premium of USD 308,154,368;

2. Subscription, intervention and payment of the 4,066,434 new shares by way of a contribution in kind by UrAsia Energy Ltd.;

3. Subsequent amendment of article 7 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the capital of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by UrAsia Energy Ltd. the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 34,239,374 so as to raise it from its current amount of USD 30,000 to USD 34,269,374 by the issuance of 4,066,434 new shares of the Company without nominal value, subject to the payment of a global share premium of USD 308,154,368 to be allocated to a freely distri-

butable share premium account up to an amount of USD 304,730,430, and to a non distributable legal reserve account up to an amount of USD 3,423,938 the whole to be fully paid up by UrAsia Energy Ltd. by way of a contribution in kind.

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the 4,066,434 new shares of the Company without nominal value by UrAsia Energy Ltd., named above, by way of the contribution of 117,000,000 common shares it owns in the capital of Uranium One, Inc., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Canada, having its registered office at 390 Bay Street, Suite 1010 Toronto, Ontario, MSH ZYZ, Canada, and being listed at the Toronto Stock Exchange with symbol UUU for an amount of USD 342,393,742 (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

UrAsia Energy Ltd., through its proxy holder, declared to fully subscribe to the above mentioned increase of capital of USD 34,239,374, subject to the payment of a global share premium of USD 308,154,368 to be allocated to a freely distributable share premium account up to an amount of USD 304,730,430, and to a non distributable legal reserve account up to an amount of USD 3,423,938 the whole being fully paid up by way of the Contribution.

Consequently, all the 4,066,434 new shares of the Company have been fully paid up through the Contribution.

Evaluation

The global value of the Contribution is of USD 342,393,742 (three hundred and forty-two million three hundred and ninety-three thousand seven hundred and forty-two USD).

Such contribution has been valued by all the directors of the Company, pursuant to a statement of contribution value which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Directors' intervention

Thereupon intervened:

Mr. Cédric Carnoye and Mr. Hugo Froment, acting as type A directors of the Company, and Mr. Lloyd Hyunsoo Hong and Mr. Steven Dale Magnuson, acting as type B directors of the Company, each of them being here represented by Mr. Régis Galiotto, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as directors of the Company by reason of the Contribution described above, expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation and with the effectiveness of the Contribution, and confirmed the validity of the subscription.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 34,269,374 (thirty-four million two hundred and sixty-nine thousand three hundred and seventy-four US Dollars) divided into 74,466,434 (seventy-four million four hundred and sixty-six thousand four hundred and thirty-four) shares without nominal value fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand eight hundred Euros (6,800.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quatorze décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société UrAsia Energy Holdings Ltd., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social Walkers (BVI) Limited, Walkers Chambers, 171 Main Street, P.O. Box 92, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et le siège de son administration centrale au 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de 30.000 USD, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.314 (la "Société").

Transférée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 septembre 2009, publiée au Mémorial C N° 2392, en date du 8 décembre 2009,

A comparu UrAsia Energy Ltd., une société dûment enregistrée et existant valablement selon les lois de la Colombie Britannique, Canada, ayant son siège social 550 Burrard Street, Suite 2900, Vancouver, B.C., Canada, V6C 0A3,

Ici représentée par M. Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le président prie le notaire d'acter que:

Les 70.400.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont UrAsia Energy Ltd. a été préalablement informé.

UrAsia Energy Ltd., représentée par son mandataire, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de 34.239.374 USD pour le porter de son montant actuel de 30.000 USD à 34.269.374 USD par l'émission de 4.066.434 nouvelles parts sociales, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 308.154.368 USD;

2. Souscription, intervention et paiement des 4.066.434 nouvelles parts sociales, au moyen d'un apport en nature par UrAsia Energy Ltd.;

3. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société; et

4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par UrAsia Energy Ltd., les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 34.239.374 USD pour le porter de son montant actuel de 30.000 USD à 34.269.374 USD par l'émission de 4.066.434 nouvelles parts sociales sans valeur nominale, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 308.154.368 USD devant être allouée au compte prime d'émission pour un montant de 304.730.430 USD et au compte de réserve légale pour un montant de 3.423.938 USD, la totalité devant être entièrement libérée par UrAsia Energy Ltd. au moyen d'un apport en nature.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les 4.066.434 nouvelles parts sociales de la Société sans valeur nominale soient souscrites par UrAsia Energy Ltd., prénommé, par l'apport des 117.000.000 d'actions qu'il possède dans Uranium One Inc. une société dûment enregistrée et existant valablement selon les lois du Canada, ayant son siège social au 390 Bay Street, Suite 1010 Toronto, Ontario, MSH ZYZ, Canada, et étant cotée auprès du Toronto Stock Exchange (bourse de Toronto) sous le symbole UUU pour une valeur totale de 342.393.742 USD (l' "Apport").

Intervention - Souscription - Paiement

UrAsia Energy Ltd., représenté par son mandataire, a déclaré pleinement souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 34.239.374 USD pour le porter de son montant actuel de 30.000 USD à 34.269.374 USD, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 308.154.368 USD devant être allouée au compte prime d'émission pour un montant de 304.730.430 USD et au compte de réserve légale pour un montant de 3.423.938 USD, la totalité devant être entièrement libérée au moyen de l'Apport.

Par conséquent, toutes les 4.066.434 nouvelles parts sociales de la Société ont été entièrement libérées par l'Apport.

Evaluation

La valeur totale de l'Apport est de 342.393.742 USD (trois cents quarante-deux millions trois cents quatre-vingt-treize mille sept cents quarante-deux US Dollars).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

M. Cédric Carnoye et M. Hugo Froment, agissant en leur qualité de gérants de type A de la Société, et M. Lloyd Hyunsoo Hong et M. Steven Dale Magnuson, agissant en leur qualité de gérants de type B de la Société, chacun étant représenté par M. Régis Galiotto en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagée comme gérants de la Société en raison de l'Apport décrit ci-dessus, chacun d'eux a accepté expressément la description de l'Apport, son évaluation, le caractère effectif de l'Apport et a confirmé la validité de la souscription.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 34.269.374 USD (trente-quatre millions deux cents soixante-neuf mille trois cents soixante-quatorze US Dollars), divisé en 74.466.434 (soixante-quatorze millions quatre cents soixante-six mille quatre cents trente-quatre) parts sociales sans valeur nominale entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société"

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ six mille huit cents Euros (6.800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54509. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.12.09.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010014982/182.

(100009070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Ynos Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 113.471.

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "YNOS INVEST S.A." (numéro d'identité 2005 22 32 873), avec siège social à L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 113.471, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 25 novembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 740 du 12 avril 2006 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 décembre 2008, publié au Mémorial C, numéro 382 du 20 février 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.
Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:
I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Suppression du 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, ainsi que du mot -également- figurant au 2^{ème} alinéa dudit article 4 des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de supprimer le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, ainsi que le mot -également- figurant au 2^{ème} alinéa dudit article 4 des statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à huit cents euros (€ 800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 décembre 2009. Relation: CAP/2009/4495. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 14 janvier 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010014882/49.

(100008852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Merrill Lynch Paris Nursing 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.989.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of December

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

Merrill Lynch Paris Holdings, a private limited liability company, incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder" or the "Contributor"), holding the entire share capital of the Company of "Merrill Lynch Paris Nursing 3", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.989, incorporated by a notarial deed enacted by Maître Henri Hellinckx, public notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 2 July 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1903, page number 91306 ,

duly represented by Mrs. Carin Gebenius, private employee, residing professionally at 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

The appearing party declares to deliberate on the the following agenda:

16981

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital by an amount of EUR 60,000.00 (sixty thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 72,500.00 (seventy two thousand five hundred Euro) by the issuance of 2,400 (two thousand four hundred) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a certain, liquid and immediately payable receivable that its sole shareholder holds against the Company;

3. Subscription and payment by Merrill Lynch Paris Holdings of 2,400 (two thousand four hundred) new shares;

4. New share holding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to EUR 72,500.00 (seventy two thousand five hundred Euro) pursuant to the above resolutions; and

6. Miscellaneous.

And takes the following resolutions:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 60,000.00 (sixty thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 72,500.00 (seventy two thousand five hundred Euro) by the issuance of 2,400 (two thousand four hundred) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euro) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting in a certain, liquid and immediately payable receivable in an amount of EUR 60,000.00 (sixty thousand Euro) held by the Contributor against the Company (the "Receivable")

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Contributor through the contribution of the Receivable described below.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor here represented by Mrs. Carin Gebenius, prenamed, and declares to subscribe for the New Shares.

The New Shares have been fully paid up through the contribution to the Company of the Receivable.

Evaluation:

A report on the value of the Receivable has been established by the management of the Company, which shall remain annexed to this deed to be submitted with this deed to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Receivable has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above Contribution being fully carried out, the share holding of the Company is now composed of:

- Merrill Lynch Paris Holdings, holder of 2,900 (two thousand nine hundred) shares.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, the above Contribution being fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

"The Company's share capital is set at seventy two thousand five hundred Euro (EUR 72,500.-) represented by two thousand nine hundred (2,900) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.."

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Merrill Lynch Paris Holdings, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, ("l'Associé Unique" ou "l'Apporteur"), détenant 100% du capital social de la société "Merrill Lynch Paris Nursing 3", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 129989, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1903, page 91306,

Dûment représentée par Madame Carin Gebenius, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration prémentionnée restera annexée aux présentes.

La partie, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'elle délibère sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1.- Renonciation au droit de convocation;

2.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 60.000.- (soixante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500. - (douze mille cinq cents euros) à EUR 72.500 (soixante-douze mille cinq cents euros) par l'émission de 2.400 (deux mille quatre cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, à libérer par voie d'une apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible que l'Associé Unique détient contre la Société.

3.- Souscription et paiement par Merrill Lynch Paris Holdings de 2.400 (deux mille quatre cents) parts sociales nouvelles;

4.- Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5.- Modification consécutive de l'article 6 des statuts en vue de refléter le nouveau capital social au montant de EUR 72.500 (soixante-douze mille cinq cents euros) suite aux résolutions ci-dessus.

6.- Divers.

Et prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 60.000.- (soixante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500. - (douze mille cinq cents euros) à EUR 72.500 (soixante-douze mille cinq cents euros) par l'émission de 2.400 (deux mille quatre cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune (les "Nouvelles Parts"), à libérer par voie d'une apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible que l'Associé Unique détient contre la Société ("la Créance").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts par l'Apporteur par l'apport des Créances.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, représentée comme dit ci-avant, préqualifiée, qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement libérées par l'Apporteur par l'apport de la Créance.

Evaluation

Une évaluation de la Créance a faite dans un rapport de la Gérance de la Société, qui restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'existence de l'Apport de la Créance a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Merrill Lynch Paris Holdings: 2.900 (deux mille neuf cents) parts sociales.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 72.500.- (soixante-douze mille cinq cents euros) représenté par 2.900 (deux mille neuf cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 - (vingt-cinq euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à EUR 2.000.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. GEBENIUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57576. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): R. JUNGERS.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014853/158.

(100009290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

MENUISERIE DeLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 2, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.817.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010017536/9.

(100011175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

Luxco Properties 7 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.154.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.163.

In the year two thousand and nine, on the second day of December,
Before Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

Alternative Property Income Venture S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.359 (the "Shareholder"),

here represented by Mrs. Samiel Ouhibi, employee, with professional address at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the current sole shareholder (the "Shareholder") owning all the one thousand five hundred (1,500) issued shares representing the total share capital of Luxco Properties 7 Sàrl, a Luxembourg "société à responsabilité limitée", organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 132.163, incorporated in Luxembourg by a notarial deed of Maître Paul Decker, residing in Luxembourg-Eich, on September 28th, 2007, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2476 on October 31st, 2007, which articles of association have been lastly amended by a notary deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on September 3rd, 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2226 on September 12th, 2008 (the "Company");

(ii) That the agenda of the meeting, of which it has been beforehand informed, is the following (the "Agenda"):

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 1,117,000 so as to raise it from its current amount of EUR 37,500 to EUR 1,154,500 by the issue of forty-four thousand six hundred eighty (44,680) new ordinary shares with a nominal value of EUR 25 each;

2. Subscription and payment by Alternative Property Income Venture S.C.A. of 44,680 new shares by way of a contribution in cash of an amount of EUR 1,117,000.

3. Subsequent amendment of the article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions; and

4. Miscellaneous.

(iii) That it waives any prior convening notice right; and

(iv) That it has adopted the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one million one hundred seventeen thousand euro (EUR 1,117,000) so as to raise it from its current amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500) to the amount of one million one hundred fifty-four thousand five hundred euro (EUR 1,154,500) by the issue of forty-four thousand six hundred eighty (44,680) new ordinary shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in cash to be made as follow:

An amount of one million one hundred seventeen thousand euro (EUR 1,117,000) by Alternative Property Income Venture S.C.A..

Second resolution

It is unanimously resolved to accept:

the subscription by Alternative Property Income Venture S.C.A. of forty-four thousand six hundred eighty (44,680) New Shares.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Alternative Property Income Venture S.C.A., hereby represented by Mrs. Samiel OUHIBI.

Alternative Property Income Venture S.C.A. declares to subscribe the New Shares as indicated above in consideration for the Cash Amount.

*Description of the contribution
Evidence of the contribution's existence*

The Cash Amount has been blocked on the bank account of the Company and a proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution having been fully carried out, the share holding of the Company is now composed of:

Alternative Property Income Venture S.C.A.: 46,180 ordinary shares;

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the article 5 of the Company's articles of association, which shall then be read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 1,154,500 (one million one hundred fifty-four thousand five hundred euro) divided into 46,180 (forty-six thousand one hundred eighty) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le deux décembre.

Par-devant nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch,

A COMPARU:

Alternative Property Income Venture S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 124.359 l'Associée"),

ici représentée par Samiel Ouhibi, employée, résidant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeureront annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée actuelle unique (l'"Associée") détenant les mille cinq cents (1.500) parts sociales représentant l'entière du capital social de Luxco Properties 7 Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132163, constituée par acte notarié passé par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 28 septembre 2007, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro C-2476 daté du 31 octobre 2007, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte notarié passé par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 3 septembre 2008 publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro C-2226 daté du 12 septembre 2008 (la "Société").

(ii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée, dont elle a été préalablement informé, est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.117.000 afin de le porter de son montant actuel de EUR 37.500 à EUR 1.154.500 par l'émission de 44.680 (quarante-quatre mille six cent quatre-vingt) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25 chacune;

2. Souscription et paiement par Alternative Property Income Venture S.C.A. de 44.680 parts sociales par apport en numéraire d'un montant de EUR 1.117.000;

3. Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions ci-dessus;

4. Divers

(ii) Qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable; et

(iii) Qu'elle a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million cent dix-sept mille euros (EUR 1.117.000) afin de le porter de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) à un million cent cinquante-quatre mille cinq cents euros (EUR 1.154.500) par l'émission de quarante-quatre mille six cent quatre-vingt (44.680) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), la totalité devant être libérée par un apport en numéraire comme suit:

Un montant d'un million cent dix-sept mille euros (EUR 1.117.000) à payer par Alternative Property Income Venture S.C.A.;

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé d'accepter:

la souscription par Alternative Property Income Venture S.C.A. de quarante-quatre mille six cent quatre-vingt (44.680) Nouvelles Parts Sociales.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite Alternative Property Income Venture S.C.A., ici représentée par Madame Samiel Ouhibi.

Alternative Property Income Venture S.C.A. déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

*Description de l'apport
Preuve de l'existence de l'apport*

Les Montants ont été bloqués sur le compte bancaire de la Société et une preuve de l'existence de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est maintenant composée de:

- Alternative Property Income Venture S.C.A.: 46.180 parts sociales ordinaires;

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé EUR 1.154.500 (à un million cent cinquante-quatre mille cinq cents euros) représenté par 46.180 (quarante-six mille cent quatre-vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ deux mille cinq cents euros (2.500 EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: S. OUHIBI, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 3 décembre 2009. Relation: MER / 2009 / 2304. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 janvier 2010.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010014885/154.

(100008785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Soroban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.690.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société "European Network Services S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 950, représentée par son administrateur unique, Maître Philippe MORALES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "SOROBAN S.A." (la "Société").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Dans ces présents statuts (les "Statuts"), toute référence au Conseil est une référence à l'Administrateur Unique, la Société pouvant n'être administrée que par un administrateur unique tant qu'elle n'a qu'un seul actionnaire.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prestation de tous services de bureau généralement quelconques pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, ainsi que la sous-location et la mise à disposition à ces tiers de locaux et d'installations de bureau, à l'exception toutefois des travaux d'expertises comptables.

La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut procurer des services de gestion et d'assistance ainsi que tout autre service accessoires à ses filiales, sociétés affiliées ou tiers. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, lui permettent de développer son objet social dans les limites de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi de 1915, racheter ses propres actions.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Administration. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil composé d'au moins 3 (trois) administrateurs. Les membres du Conseil sont élus pour un terme ne pouvant excéder 6 (six) ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée comme membre du Conseil (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou comme membre du Conseil, conformément à l'article 51 bis de la Loi de 1915.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires (l'"Assemblée Générale") qui détermine également leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou être remplacé, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour occuper un tel poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 8. Réunion. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, qui n'est pas forcément administrateur, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ou par l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, les autres membres du Conseil ou l'Assemblée Générale, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion.

Le Conseil est convoqué soit par le Président soit par deux administrateurs, soit par le secrétaire s'il en existe un, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, sis à Luxembourg.

La notification écrite de toute réunion du Conseil sera donnée à tous les administrateurs au moins 48 (quarante-huit) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ladite urgence sera brièvement mentionnée dans la convocation à la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de ladite réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit en original, par fax, ou par courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du Conseil se tenant au lieu et à la date prévus dans une résolution préalablement adoptée par ledit Conseil.

Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, par fax, ou par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil peut représenter plus d'un administrateur empêché lors d'une réunion du Conseil si au moins deux membres sont physiquement présents à la réunion du Conseil ou y participent par tout moyen de communication remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalant à une participation en personne.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion. Dans le cas d'une parité de votes, la voix du Président du Conseil ou le cas échéant, celle de l'administrateur présidant la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs document(s) contenant les résolutions et signés, par tous les membres du Conseil. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

L'article 8 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou à l'Actionnaire Unique.

Art. 10. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non, qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

La délégation à un membre du Conseil impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration n'est composé que d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la Société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, de l'administrateur unique ou du président du conseil d'administration pour autant que ce signataire soit détenteur de l'autorisation de faire le commerce.

Art. 12. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateur(s) ou fondé(s) de pouvoir de la Société aurait (auraient) un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou est (sont) administrateur(s), associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, voter ou agir sur toute question relative à un tel contrat ou affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire, et il ne délibérera ni ne prendra pas part au vote sur cette affaire; ladite affaire et l'intérêt personnel de l'administrateur devant faire l'objet d'un rapport à la prochaine Assemblée Générale annuelle. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 13. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requiert.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalant à une participation en personne à une telle assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 14. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) ou réviseur d'entreprises conformément à la législation luxembourgeoise applicable. Ils sont nommés pour un mandat d'une durée maximum de six (6) ans, renouvelable.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

L'Assemblée Générale statue sur l'affectation du bénéfice net annuel et décide seule de payer des dividendes de temps à autre, selon ce qu'elle estime opportun eu égard à l'objet et à la politique de la Société.

Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 17. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommé(s) par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du (des) liquidateur(s).

Art. 18. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés par une Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 19. Droit applicable. Tous les points non expressément régis par les Statuts seront déterminés par la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le vendredi 24 juin 2011.
- 3) Le premier administrateur et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et Libération

Les trois cent dix (310) actions sont souscrites par "European Network Services S.A.", prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille trois cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).
2. A été appelée aux fonctions d'administrateur unique:
 - Madame Florence Le Dily, juriste, demeurant au 20, rue des Celtes, F-57300 Mondelange.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société à responsabilité limitée "Penta Consulting S.à r.l." en abrégé "P.F. & C, S.à r.l.", avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92 846.
4. La durée des mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2015.
5. L'adresse de la Société est établie au 66, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MORALES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 janvier 2010. Relation: EAC/2010/683. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010015043/224.

(100008860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

**Gehe & Associates Transcommerce S.A., Société Anonyme,
(anc. Beaux Arts Invest S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 86.103.

L'an deux mille neuf, le trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Beaux Arts Invest SA." (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86103, constituée originairement sous la dénomination sociale de "COSILI S.A.", suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 5 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 822 du 30 mai 2002,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 500 du 27 mai 2005, contenant notamment l'adoption de sa dénomination sociale actuelle.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social à L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

2. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet les avis et conseils ainsi que l'assistance technique relatifs à des activités d'exportation, comprenant notamment, mais pas exclusivement, le contrôle de qualité, l'assistance à l'exportation et les services d'intermédiaire.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

3. Changement de la dénomination sociale en "GEHE & ASSOCIATES TRANSCOMMERCE S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social à L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe;

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 3);

- de changer la dénomination de la société en "GEHE & ASSOCIATES TRANSCOMMERCE S.A." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "GEHE & ASSOCIATES TRANSCOMMERCE S.A.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DE CILLIA - DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2009. Relation GRE/2009/4617. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 05 janvier 2010.

Référence de publication: 2010014891/72.

(100008962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Financial China S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 55.594.

—
EXTRAIT

Il a été signifié à la société en date du 31 décembre 2009 la démission des quatre administrateurs en la personne de Jean-Yves Nicolas, Marc Koeune, Andrea Dany et Nicole Thommes.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010016121/11.

(100009703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Luigi's Café S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.085.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010015734/10.

(100009677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Compagnie Luxembourgeoise de Services Immobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 56.314.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010015735/10.

(100009679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.